

DÉPARTEMENT
DU
GARD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE LA BRUGUIÈRE - 30580

N°2016-27

Séance du Mardi 31 mai 2016



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :

L'An Deux Mille seize et le trente et un mai le Conseil Municipal de la Commune de LA BRUGUIÈRE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Sous la présidence de Monsieur Didier GODEFROY, Maire. Date de la convocation du Conseil Municipal : 23/05/2016

Présents : Didier GODEFROY le Maire, Jean-Bernard HODÈS, Claude DUVALET, Françoise BRUNEL, Jean-Marie SADARGUES, Fabien BASTIDE, Claire GREFFEUILLE, Catherine DUPAUTEX, Vincent SOUPÉ, Gilles BEYOU.

Absent représenté : Danièle VIEILLEDENT

Procurations : Danièle VIEILLEDENT à Claire GREFFEUILLE

Secrétaire de séance : Jean-Bernard HODÈS

Publié ou notifié le :

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES EN VUE DE L'IMPLANTATION ET DE L'EXPLOITATION ÉVENTUELLES D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE LA BRUGUIÈRE

La commune de LA BRUGUIÈRE est propriétaire de terrains relevant de son domaine privé situés à LA BRUGUIÈRE, cadastrés section A numéros 7 et 124 d'une superficie totale de 3 020 250 m², qu'elle est disposée à donner à bail en vue d'implanter et d'exploiter une centrale photovoltaïque destinée à produire de l'énergie électrique.

Par une délibération du Conseil Municipal n° 2016-20 en date du 21 avril 2016 reçue en préfecture le 22 avril 2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à mener une démarche de développement d'un projet d'implantation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol avec la société URBASOLAR, ou toute filiale dédiée, sur les terrains susvisés.

La société URBASOLAR a créé une filiale dédiée au projet : la société URBA 123, société par actions simplifiée, dont le siège est sis PEROLS (34173), le Latitude Nord, 770 avenue Alfred Sauvy - CS 70031, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 819 369 141.

Faisant suite à la délibération du Conseil Municipal n° 2016-20 en date du 21 avril 2016, la commune de La Bruguière et la société URBA 123 se sont rapprochées en vue de conclure un bail emphytéotique sous conditions suspensives permettant l'implantation et l'exploitation de ladite centrale sur une partie des terrains susvisés, et ce dans les termes et conditions du projet d'acte ci-annexé. Etant ici rappelé que le bail est formé dès sa signature par l'ensemble des parties.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE M. GODEFROY agissant en qualité de Maire à l'effet de signer, parapher et certifier conforme le bail emphytéotique sous conditions suspensives à intervenir entre la commune de La

Bruguère, en qualité de bailleur, et la société URBA 123, en qualité de preneur, dans les termes et conditions du projet d'acte ci-annexé ; ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents
Pour Copie conforme au Registre

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Didier GODEFROY

[Handwritten signatures in blue ink]



[Handwritten signatures in blue ink, including 'Dupouilly', 'Godefroy', and others]